

## #4\_Webinaire\_Santé et changement climatique : état de la connaissance et leviers d'actions

Date du webinaire : 25/09/2025

### 1/ Présentation ORS & ARS Ile-de-France

- **Comment faites-vous connaitre vos rapports, données, etc. aux décideurs en place (élu.es, ministres, etc.) ? Êtes-vous "pro-actif" ou faut-il avoir la volonté d'aller chercher les données sur votre site ?**

ORS Ile-de-France : toutes nos productions sont accessibles sur notre site <https://www.ors-idf.org/>

Par ailleurs, l'ORS anime un réseau d'acteurs franciliens de la santé environnement auxquels les élus peuvent être associés : le réseau Îsée (<https://www.ors-idf.org/isee/>). Nous portons à connaissance nos travaux via la diffusion de nos lettres d'information, via les réseaux sociaux, via le site internet, ... les font partie de nos listes de diffusion. Nous sommes présents, avec l'ORS, sur les salons de l'Association des maires d'Île-de-France (Amif). Dans une ambition de répondre au mieux aux besoins, nous restons à l'écoute de retours d'expériences et d'usages des outils et ressources de l'ORS et du réseau, pour améliorer leur accessibilité et leur appropriation. Une action est d'ailleurs co-pilotée par le réseau Îsée et l'ORS dans le cadre du Plan régional santé environnement 4 pour renforcer l'appropriation des outils en santé environnement.

- **La baisse de productivité des travailleurs baisse de 50 % pour des températures de 33/34°C - quels sont les domaines d'activité concernés ? Le travail en bureau et en extérieur ou seulement le travail en extérieur ?**

ORS Ile-de-France : Il est par exemple possible de consulter la note d'analyse de France Stratégie de Juin 2023 pour plus d'informations : [https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport/fs-2023-na123-adaptation\\_changement\\_climatique-juin\\_2.pdf](https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport/fs-2023-na123-adaptation_changement_climatique-juin_2.pdf)

- **Vous avez plusieurs fois mentionné la chenille processionnaire mais elle affecte les arbres et notamment les pins, pas directement la santé humaine sauf via éventuellement une dégradation de la santé environnementale en forêts ?**

Réseau français Villes-Santé : Les soies des Chenilles processionnaires sont très urticantes avec des risques de conjonctivites, éruptions cutanées et irritation des voies respiratoires. Les processionnaires du pin et du chêne sont, à ce titre, réglementées (art. D1338-1 et suivant du Code de la santé publique) en tant qu'espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine.

ARS Île-de-France : Des risques de brûlures et d'allergies sont connus chez l'humain (adultes et enfants) mais aussi auprès des animaux domestiques (chiens, chats, chevaux). Les risques sont les plus importants principalement de janvier à avril pour la Processionnaire du pin et d'avril à juillet pour la Processionnaire du chêne (selon les conditions météorologiques). Pour plus d'informations : [Chenilles processionnaires | FREDON FRANCE](#)

Pour signaler la présence des chenilles processionnaires ou des symptômes sur une personne ou un animal domestique, une plateforme a été mise en place : [Signalement chenilles processionnaires](#)

- **Pour le PRSE 4, quels sont les prochains développements prévus pour le centre de ressources en ligne ? Le volet dédié aux collectivités est très succinct, alors que le sujet est vaste. Ce serait très utile pour mobiliser élus, et techniciens en transversalité.**

ORS Île-de-France : Dans le cadre de la fiche action 16.1 du PRSE 4 (entre autres) que nous pilotons, nous avons pour objectif de renforcer et accompagner cette structuration des ressources à destination des collectivités. Si ce sujet vous intéresse, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à [manon.legeay@institutparisregion.fr](mailto:manon.legeay@institutparisregion.fr)

ARS Île-de-France : Dans plusieurs actions menées dans le cadre du PRSE 4, l'un des objectifs principaux reste la production d'outils de communication, de sensibilisation et de prévention, ainsi que des formations destinées aux collectivités territoriales. L'axe 2, consacré au thème « anticiper les effets du changement climatique et adapter les politiques de prévention et de sécurité sanitaire », définit trois priorités (6, 7 et 8) portant sur les vulnérabilités des territoires aux impacts sanitaires du changement climatique, les maladies à transmission vectorielle et les zoonoses, et les différents usages de l'eau. Par ailleurs, d'autres actions intègrent le changement climatique comme un enjeu transversal désormais bien présent en Île-de-France.

#### [4e Plan région santé environnement Île-de-France](#)

[Accueil | Plan Régional Santé Environnement - Île-de-France](#)

#### **2/ Retour d'expérience Joinville-le-Pont**

- **Avez-vous une stratégie municipale sur le réaménagement des toits des équipements publics et si oui comment arbitrez-vous entre toiture végétalisée, panneaux solaires, toit blanc ? Avez-vous testé des toits en multi-usage ?**

Joinville-le-Pont : Nous avons ciblé le cool-roofing sur les écoles qui étaient les plus vulnérables aux chaleurs estivales étant donné leurs principes constructifs. C'est une technique peu onéreuse, rapide à mettre en place et qui donne des résultats.

La solarisation est plus complexe技uellement car elle nécessite des orientations et des toits qui le permettent. Elle suppose aussi parfois une reprise de l'étanchéité. Nous avons réalisé un audit des toitures disponibles pour la solarisation. Nous avons ensuite participé à l'AMI « solarisation du patrimoine immobilier public » de la Métropole du Grand Paris qui va bientôt aboutir.

Nous n'avons pas développé les toitures végétalisées mais nous en avons.

Pour votre information, la Région Île-de-France s'engage dans un projet européen sur la multifonctionnalité "multiroofs", la deuxième partie du projet devrait permettre d'engager des projets d'expérimentation et de formation sur ce sujet. Pour en savoir plus : <https://www.europeidfr.projets/multiroofs-un-projet-pour-repenser-durablement-lusage-des-toits-en-milieu-urbain>

- **Votre extinction lumineuse est de combien d'heures par nuit ? Avez-vous rencontré des résistances de la population ?**

Joinville-le-Pont : Nous éteignons les voies communales de 1h00 du matin (dernier RER) jusque 6h00 du matin. Cet horaire, fruit d'un consensus, correspond avec le dernier RER. Nous avons dû travailler sur les armoires électriques pour déconnecter le réseau départemental du réseau communal afin d'éteindre toutes les voies communales. Nous avons eu peu de remontées négatives de la population. Nous avons objectivé le lien entre insécurité et extinction nocturne avec les statistiques de la Police municipale ce qui a permis de rassurer.

- **Comment financez-vous toutes ces actions ?**

Joinville-le-Pont : Par le budget communal essentiellement et nous mobilisons les subventions possibles qui sont assez nombreuses sur ces actions (Fonds vert, Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), Métropole, Région, Département).

- **Comment gérer les ventilateurs de plafond et les feuilles qui volent dans les classes ?**

Joinville-le-Pont : Vous pouvez régler la vitesse de rotation pour l'adapter. Nous n'avons pas de remontées de difficultés à ce niveau mais au contraire un sentiment de confort pour les usagers.

- **Etudiez-vous des matériaux de voirie innovants (hors trottoirs et espaces de stationnement) ? Par exemple : voirie drainante, liants végétaux pour limiter l'impact carbone de l'enrobé, etc.**

Joinville-le-Pont : Oui. Nous utilisons de l'enrobé drainant dans certains espaces spécifiques. Nous avons aussi testé des revêtements comme le liège dans une cour d'école. Nous avons des progrès à faire sur les liants végétaux. C'est lié notamment au fait que ce type de matériaux innovants sont pour la plupart créés et proposés par des grands groupes (Colas, Eiffage, etc.) et restent peu accessibles ou à des coûts élevés à des bailleurs plus petits.

- **Avez-vous mis en place des suivis avec indicateurs sur les nombreuses mesures mises en place (évolution de carte thermique îlot de chaleur, suivi biodiversité au sein du patrimoine vert des bailleurs sociaux...) ?**

Joinville-le-Pont : C'est un axe de progrès pour nous. Pour le moment nous avons peu d'indicateurs fiables pour évaluer nos actions. C'est notamment lié au fait que, alors que nos

ressources sont limitées, nous avons privilégié l'action à l'évaluation. Pour autant nos actions restent basées sur un parangonnage précis pour évaluer en amont leur intérêt.

- **Dans la restauration collective, êtes-vous passé en bio et avez-vous diminué la quantité de viande ? Avez-vous des produits locaux ?**

Joinville-le-Pont : Nous avons, en volume d'achat (loi Egalim) 68% de produit durable et 55% de produits Agriculture Biologique (AB). Nous avons un repas végétarien par semaine depuis plus de 10 ans. Nous privilégiions quand cela est possible les filières locales. Nous n'avons pas de cuisine centrale, nous sommes en liaison froide avec un prestataire extérieur.

- **Pourquoi avoir fait le choix de fermer la micro-forêt au public alors que ces espaces sont justement des lieux de fraîcheur en cas de canicule par exemple ? Ou est-ce seulement pour le chantier ?**

Joinville-le-Pont : Parce que l'endroit en tant que tel (à proximité immédiate de l'autoroute) se prête peu au repos et pour protéger la plantation et la biodiversité qui pourraient s'y développer. Par ailleurs nous avons développé sous l'autoroute 6 000 m<sup>2</sup> d'espaces sportifs abrités. Vous pouvez voir le projet qui s'appelle "Le spot".

- **Créez-vous des noues ? Comment connectez-vous l'eau de pluie avec la Marne ?**

Joinville-le-Pont : Nous ne cherchons pas spécifiquement à connecter l'eau de pluie avec la Marne. Nous cherchons plutôt à créer de la perméabilité pour infiltrer l'eau de pluie le plus rapidement possible (végétalisation, revêtement drainant, etc.). Oui nous avons des noues sur certains projets, notamment dans les cours oasis.

- **Comment comptez-vous préserver les "cœurs d'îlots" dans les zones pavillonnaires alors que vous évoquez me semble-t-il des jardins privés sur lesquels la commune n'a pas de prise ?**

Joinville-le-Pont : En créant des bandes de constructibilité. L'immense majorité des terrains sont en bande (comme vu sur la photographie). Nous limitons la constructibilité dans une bande de 20 m à partir de l'alignement. Par ailleurs nous avons des coefficients d'emprise et de pleine terre à respecter.

- **Quel fondement pour l'optimisation de la hauteur sous plafond ?**

Joinville-le-Pont : Des hauteurs de plafond plus hautes pour permettre de ventiler avec des dispositifs de type brasseur d'air en hauteur également et permettre d'avoir un ressenti plus frais dans les logements

### **3/ Retour d'expérience Garges-lès-Gonesse**

- **Quels sont les élus les plus importants pour porter cette vision stratégique sur le lien santé et aménagement : le Maire, des adjoints ? lesquels ?**

Garges-lès-Gonesse : Le Maire a porté directement ce projet qui est transversal et permet de définir et valoriser la politique d'aménagement et de développement du territoire à moyen - long terme. Les adjoints (urbanisme, développement économique, santé, environnement, etc.) en ont été des relais importants également mais il me semble essentiel que le Maire puisse être chef de file de ce portage.

- **Pour la liaison vers les Parc G Valbon, travaillez-vous en lien avec les Parcs du 93 ? ou le service mobilités douces du département ?**

Garges-lès-Gonesse : Nous avons eu quelques échanges dans le cadre de l'élaboration de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) Thématique Trame Verte et Bleue avec le CD 93 avec une réunion dédiée et une visite sur site mais nous allons reprendre les discussions dans le cadre de l'aménagement de la boucle verte avec le CD 95 et 93.

- **Quelle a été votre démarche pour établir le DLS ? Quels outils avez-vous utilisés ? quels partenaires ?**

Garges-lès-Gonesse : Le DLS a été établi par le bureau d'étude spécialisé Novascopia. Une cartographie des établissements de soins et de santé a été réalisée par le bureau d'étude. Les données et indicateurs ont été récupérées auprès de nombreuses sources : L'Institut Paris Region (IDH, logements potentiellement indigne), INSEE, Cartosanté, ORS IDF (densité d'omnipraticiens), ARS, SNDC DCIR (recours aux soins), IRDS.

Le DLS a été partagé dans le cadre d'un atelier dédié avec l'ARS, EKOPOLIS, la DDT et également avec les habitants dans le cadre de la concertation.

L'analyse s'est finalisée par la méthode Forces / Faiblesses et déclinaison des enjeux identifiés.

#### 4/ Conclusion

- **Une planification globale peut être systémique et permettre d'éviter à certains services de faire de la mal adaptation (exemple : implanter des ruches massivement vs. préservation des pollinisateurs sauvages, ...), quelles sont vos propositions pour éviter ces écueils et favoriser ce partage d'information ?**

Garges-lès Gonesse : Amener une réflexion transversale n'est pas simple. En revanche, l'élaboration d'un PLU permet d'offrir des outils, transmissibles aux services techniques, afin de favoriser ensuite une cohérence. Cette planification permet ainsi de mettre tout le monde autour de la table ; le portage par le maire facilite également cette coordination entre directions et services.

Joinville-le-Pont : Les démarches de planification globale ont du sens. Par ailleurs, nous planifions via des schémas dédiés (mobilité, rénovation du bâti, etc.). Pour garantir la

transversalité des actions et lutter contre la mal adaptation, un pilotage politique fort et une implication de la direction générale sont nécessaires. Ainsi, la transition écologique m'est directement rattachée avec une chargée de mission : cela facilite la diffusion d'informations et la communication entre services. Enfin la démarche de « budget vert » est un levier.

Réseau français Villes-santé : L'accès à l'expertise permet aussi de lutter contre les fausses bonnes idées. Il est indispensable de travailler avec les personnes rattachées aux corps de métier en question (par exemple, pour la gestion des espèces animales et végétales, il est nécessaire de travailler avec les experts qui ont la charge de ces espèces), même si l'accès à l'expertise reste coûteux. Aujourd'hui, il est aussi constaté que des chercheurs souhaitent de plus en plus travailler avec des collectivités, pour disposer de cas d'étude ; ces programmes peuvent constituer des pistes intéressantes et être plus accessibles pour des petites collectivités.